

Conseil Municipal du 19 septembre 2008

**Réponse à la question de M. Jean Jacques PASQUIER
Fonctionnement de la C2A et ses mécanismes complets.**

La question posée trouvera une réponse dans les séances de formation qui vont être organisées à l'attention des Conseillers Municipaux.

Elle prendra donc sa place, compte-tenu de l'intérêt porté par l'ensemble du Conseil au fonctionnement de l'Intercommunalité dans la première réunion.

J'ai demandé au Président de la C2A s'il autorisait cette intervention pour les élus d'Annecy-le-Vieux. Si celle-ci n'est pas possible, les fonctionnaires municipaux présenteront les résultats exposés par ce cabinet aux élus communautaires.

*Séance levée à 21h45
affiché le 24-09-08*